

Numéro	K22595/04	Remplace	K22595/03
Emis en	2016-03-01	le	2008-07-01
Valiable jusqu'au	Indéterminé	Page	1 de 2

Eléments en béton préfabriqués

Jansen Betonwaren B.V.

DECLARATION DE KIWA

Ce certificat est délivré sur la base de BRL 5070 « Eléments en béton préfabriqués » le 16.04.2015, conformément au Règlement Kiwa pour la certification du produit.

Kiwa déclare que :

- il est raisonnablement justifié de penser que les éléments en béton préfabriqués livrés par le titulaire du certificat répondent lors de la livraison aux spécifications d'hygiène environnementale visées dans ce certificat, pour autant qu'ils soient revêtus de la marque NL BSB® de la manière prévue dans ce certificat.
- en tenant compte de ce qui précède, les éléments en béton préfabriqué répondent aux exigences pertinentes de l'Arrêté en matière de qualité du sol.

Kiwa n'effectue dans le cadre de ce certificat aucun contrôle sur :

- l'utilisation dans les travaux ;
- l'obligation de notification et/ou d'information de l'utilisateur de l'autorité compétente.

Pour l'Arrêté relatif à la qualité du sol, ceci est un certificat reconnu par les Ministres de VROM et V&W s'il est mentionné dans « l'aperçu des déclarations de qualité agréées dans la construction » sur le sites Web de SBK : www.bouwkwaliteit.nl et de Bodem+: www.bodemplus.nl.



Luc Leroy
Kiwa

Conseil : consultez www.kiwa.nl pour vérifier si ce certificat est valable.

Kiwa Nederland B.V.
Sir W. Churchill-laan 273
Postbus 70
2280 AB RIJSWIJK
Tel. +31 88 998 44 00
Fax +31 88 998 44 20
www.kiwa.nl

Titulaire du certificat
Jansen Betonwaren B.V.
Kanaaldijk Zuid 24
Postbus 60
5690 AB SON
Tel. +31 88 8778 778
Fax. +31 88 8778 779
info@ajansenbv.com
www.ajansenbv.com

Localisation de la production
Beemdweg 55
5705 BJ HELMOND

Afbeelding van het NL BSB®-merk



® est une marque collective de
Stichting Bouwkwaliteit.

Besluit bodemkwaliteit

Eléments en béton préfabriqués

SPECIFICATIONS D'HYGIENE ENVIRONNEMENTALE

Objet et domaine d'application

Ce certificat produit concerne les caractéristiques d'hygiène environnementale des éléments en béton préfabriqués produits par Jansen Betonwaren B.V. qui peuvent être appliqués dans les travaux de construction et qui peuvent entrer en contact avec l'eau de pluie, l'eau souterraine et/ou les eaux de surface.

Marques et indications sur les documents de livraison

Les produits sont marqués par la marque associée NL BSB[®].

La marque est exécutée comme suit :

- mot ou image NL BSN[®];
- numéro de certificat.

NL BSB[®] K22595

La marque et la date de production sont placées sur le produit et/ou l'emballage et/ou les documents de livraison.

Composition et émission

Les valeurs moyennes de composition déterminées conformément à AP 04-SB et l'émission moyenne déterminée conformément à AP 04-U satisfont au domaine d'application visé à l'annexe A de la Réglementation sur la qualité du sol.

Conditions d'application

Les éléments en béton préfabriqués doivent être appliqués conformément aux articles 5, 6, 7 et 33 de l'arrêté relatif à la qualité du sol

CONSEILS POUR L'ACHETEUR

Inspecter lors de la livraison :

- la livraison correspond à ce qui est convenu ;
- la marque et le mode de marquage sont corrects ;
- toutes les données figurent sur le bon de livraison

Si vous procédez à un rejet sur base de ce qui précède, veuillez prendre contact avec :

- Jansen Betonwaren B.V.

et si nécessaire avec :

- Kiwa Nederland B.V.

Tenez compte des conditions d'application citées.

Transmettez l'élément de preuve (bons de livraison et certificat) au donneur d'ordre. N'est pas valable en cas de livraison à des personnes naturelles autrement que dans l'exercice de la profession ou de l'entreprise.

CONSEILS PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Conservez l'élément de preuve (bons de livraison et certificat) au moins 5 ans à disposition pour pouvoir le présenter à l'autorité compétente. N'est pas valable en cas de livraison à des personnes naturelles autrement que dans l'exercice de la profession ou de l'entreprise.

LISTE DES DOCUMENTS CITÉS*

Besluit bodemkwaliteit	Décret en matière de qualité des sols, Journal officiel du Royaume des Pays-Bas 2007, n°.469.
AP04	Programme d'accréditation du Décret en matière de construction AP04, version 3, SIKB, Gouda.
Regeling bodemkwaliteit	Règlement en matière de qualité des sols, Journal officiel 2007, n°. 247.

* Pour la version appropriée des documents mentionnés, nous faisons référence à la dernière feuille de modifications par BRL 5070